

256. — 31 MAI 1853. — *Loi de délimitation de communes de la province de Limbourg* (1). (Monit. du 4 juin 1853.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les enclaves, circonscrites par des lisérés jaunes sur les plans annexés à la présente loi, sont distraites des communes auxquelles elles appartiennent actuellement et réunies à celles sur le territoire desquelles elles sont situées, savoir :

1^o L'enclave indiquée au plan n^o 1, sous le n^o 692, sect. B, du cadastre, est distraite de la commune de Gruytrode et réunie à celle de Tongerloos ;

2^o L'enclave indiquée au plan n^o 2, sous les n^{os} 580 et 582, sect. B, du cadastre, est également distraite de la commune de Gruytrode et réunie à celle de Reppel ;

3^o Les enclaves indiquées au plan n^o 3, sous les n^{os} 503, 535, 533, sect. A, 478, sect. B, et 369, sect. A, du cadastre, sont distraites des communes de Gruytrode et de Brée et réunies à celle d'Opitter ;

4^o Les enclaves indiquées au plan n^o 4, sous les n^{os} 201, 202, 204, 227, sect. A, et 632a, sect. B, du cadastre, sont distraites des communes de Tongerloos et d'Opoeteren et réunies à celle de Gruytrode ;

5^o L'enclave indiquée au plan n^o 5, sous les n^{os} 351 et 390a, sect. A, du cadastre, est distraite de la commune de Pael et réunie à celle de Beerlingen ;

6^o L'enclave indiquée au plan n^o 6, sous les n^{os} 1 et 4, sect. B, du cadastre, est distraite de la commune de Coursel et réunie à celle de Beerlingen, et celles indiquées au même plan, sous les n^{os} 734 et 751, sect. C, du cadastre, sont distraites de la commune de Beerlingen et réunies à celle de Coursel ;

7^o Les enclaves indiquées au plan n^o 7, sous les n^{os} 235, 237, 289 et 310, sect. A, du cadastre, sont distraites de la commune de Brée et réunies à celle de Beeck ; et celle indiquée au même plan, sous les n^{os} 743, 744, 754a, 755, 756, 757, 760a, 762, 765, 764, 768, 772a, 772b, 774, 780, 781, 782c, 784b, 785b, 806, 807 et 809, sect. B, du cadastre, est distraite de la commune de Beeck et réunie à celle de Brée ;

8^o L'enclave indiquée au plan n^o 8, sous les n^{os} 306, 307b et 312a, sect. A, du cadastre, est

distraite de la commune de Beeck et réunie à celle de Gerdingen.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. F. PIERCOT.

257. — 31 MAI 1853. — *Loi qui transfère différents crédits du budget de la guerre* (1). (Monit. du 2 juin 1853.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les sommes indiquées ci-après et qui sont restées sans emploi, à certains articles du budget de la guerre pour l'exercice 1852, savoir :

| | |
|---|--------------|
| Art. 6. Traitement de l'état-major général. | fr. 1,634 97 |
| Art. 7. Traitement de l'état-major des provinces et des places. | 12,249 79 |
| Art. 8. Traitement du service de l'intendance. | 218 85 |
| Art. 9. Traitement du service de santé des hôpitaux. | 7,601 69 |
| Art. 10. Nourriture des malades ; entretien des hôpitaux. | " |
| Art. 11. Service pharmaceutique. | 3,805 90 |
| Art. 16. État-major et corps enseignant de l'école militaire. | 15,002 20 |
| Art. 17. Dépenses d'administration de l'école militaire. | 1,700 " |
| Art. 18. Traitement du personnel civil des établissements d'artillerie. | 4,385 52 |
| Art. 19. Matériel de l'artillerie. | 6,313 65 |
| Art. 20. — du génie. | 52,000 " |
| Art. 22. Fourrages en nature. | 100 " |
| Art. 26. Transports généraux. | 245 40 |
| Art. 27. Chauffage et éclairage des corps de garde. | 7,207 91 |
| Art. 28. Remonte. | 106 25 |
| Art. 29. Traitements divers et honoraires. | 857 45 |
| Art. 30. Frais de représentation. | 4,000 " |
| Art. 32. Dépenses imprévues non libellées au budget. | 39 58 |
| Art. 33. Traitement et solde de la gendarmerie. | 3,528 96 |

Ensemble la somme de cent vingt mille sept cent quatre-vingt-seize francs dix centimes. fr. 120,796 10

(1) Présentation à la chambre des représentants le 15 mars 1853. — Rapport par M. de Renesse le 19 avril. — Discussion et adoption le 23 par 55 voix.

Rapport au sénat par M. d'Omalius le 25 mai. — Discussion le 26 et adoption le 27 à l'unanimité.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 23 avril 1853. — Rapport par M. Thiéfry le 30. — Discussion et adoption le 17 mai par 70 voix.

Rapport au sénat par M. E. Van Schoor le 25 mai. — Discussion le 26 et adoption le 27 par 37 voix.